

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 1^{er} mars 2017

Membres en exercice : 13
Membres présents : 11
Membres votants : 12

Date de convocation : 24/02/2017

Présents : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Franck HOYEZ, Christophe VALETTE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Anne-Marie VANCOILLIE (Pouvoir à Annick BOYZON)

Secrétaire : Marie-José RUBY

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2017-05 : Approbation du Compte de Gestion « Commune » 2016

Le Conseil Municipal,

APRES s'être fait présenter le budget primitif « Commune » 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres et de mandats définitifs, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

APRES s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés, et qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, ainsi que celles relatives à la journée complémentaire,

[...]

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part.

N° 2017-06 : Approbation du Compte de Gestion « Eau-Assainissement » 2016

Le Conseil Municipal,

APRES s'être fait présenter le budget primitif « Eau-Assainissement » 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres et de mandats définitifs, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

APRES s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés, et qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, ainsi que celles relatives à la journée complémentaire,

[...]

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part.

N° 2017-07 : Approbation du Compte Administratif « Commune » 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Marie-José RUBY, première Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le compte administratif 2016 « Commune » dressé par Monsieur Serge BALDECCHI, Maire,

[...]

1/ LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif ainsi résumé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2016	568.424,94 €	116.800,19 €
Recettes 2016	679.765,53 €	201.363,77 €
Résultat de l'exercice	111.340,59 €	84.563,58
Résultat 2015 reporté	134.041,95 €	80.968,11 €
Résultat de clôture	245.382,54 €	165.531,69 €
RàR Dépenses		-422.524,00 €
RàR Recettes		+187.364,00 €
Résultat cumulé	245.382,54 €	-69.628,31 €

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2017-08 : Affectation des résultats 2016 au Budget Primitif « Commune » 2017

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif « Commune » 2016 en vue du vote du Budget primitif 2017.

Il rappelle les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat exercice 2016	+111.340,59 €	+ 84.563,58 €
Report exercice 2015	+ 134.041,95 €	+ 80.968,11 €
Résultat clôture	+ 245.382,54 €	+ 165.531,69 €
Balance des restes à Réaliser		- 235.160,00 €
Résultat cumulé	+ 245.382,54 €	- 69.628,31 €
<i>Excéd. de Fonct. à reporter au 002</i>		+ 175.754,23 €

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'affecter **69.628,31 €** en section Investissement à l'article **1068**,
- de reporter **175.754,23 €** à l'article **002** des recettes de la section fonctionnement
- de reporter **165.531,69 €** à l'article **001** des recettes de la section Investissement.

N° 2017-09 : Approbation du Compte Administratif « Eau-Assainissement » 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Marie-José RUBY, Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le compte administratif 2016 « Eau-Assainissement » dressé par Monsieur Serge BALDECCHI, Maire,

[...]

1/ LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif ainsi résumé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2016	100.624,93 €	73.257,54 €
Recettes 2016	142.181,18 €	2.050,51 €
Résultat de l'exercice	41.556,25 €	-71.207,03 €
Résultat 2015 reporté	104.357,03 €	128.592,49 €
Résultat de clôture	145.913,28 €	57.385,46 €
RàR Dépenses		-383.535,00 €
RàR Recettes		+261.000,00 €
Résultat cumulé	145.913,28 €	-65.149,54 €

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2017-10 : Affectation des résultats 2016 au Budget Primitif « Eau-Assainissement » 2017

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif « Eau-Assainissement » 2016 en vue du vote du Budget primitif 2017.

Il rappelle les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat exercice 2016	+ 41.556,25 €	- 71.207,03 €
Report exercice 2015	+ 104.357,03 €	+ 128.592,49 €
Résultat clôture	+ 145.913,28 €	+ 57.385,46 €
Balance des restes à Réaliser		- 122.535,00 €
Résultat cumulé	+ 145.913,28 €	- 65.149,54 €
<i>Excéd. de Fonct. à reporter au 002</i>		+ 80.763,74 €

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'affecter **65.149,54 €** en section Investissement à l'article **1068**,
- de reporter **80.763,74 €** à l'article **002** des recettes de la section fonctionnement
- de reporter **57.385,46 €** à l'article **001** des recettes de la section Investissement.

N° 2017-11 : Autorisation au Maire de contracter un prêt de 100.000 € pour le financement de la station d'épuration de Masseboeuf

Le Maire rappelle, dans le cadre du financement de la **Station d'Épuration (STEP)** de Masseboeuf, que l'agence de l'Eau a notifié l'attribution d'une subvention à la Commune, que la Communauté d'Agglomération Dracénoise participera également par le biais d'un fonds de concours, et que le reste du financement doit être assuré par les fonds propres du budget « Eau-Assainissement » et/ou par l'emprunt.

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Autorise le Maire à recourir à l'emprunt à concurrence de 100.000 € dans le cadre du financement de la station d'épuration de Masseboeuf ;

Autorise le Maire à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération ;

Dit que les crédits correspondants en recettes d'investissement seront inscrits au budget primitif « Eau-Assainissement » 2017.

N° 2017-12 : Autorisation au Maire de signer une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Madame Josette CONDROYER

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'existence d'un projet d'urbanisme, lieu-dit « les Simons » à Saint-Antonin du Var, qui a fait l'objet d'un dépôt de demande de permis d'aménager n°08315412B0010-M01 au nom de Madame Josette CONDROYER et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Porteur du projet : Madame Josette CONDROYER

Localisation du projet : Lieu-dit « les Simons »
Parcelles cadastrées Section E n° 658, 680, 673, 1024 et 1446

Descriptif du projet : Création d'un lotissement comportant 4 lots à bâtir
Surface du lotissement en projet : 5.603 m²

La régularisation de ce projet implique la réalisation de travaux de remplacement de réseau d'eau potable et de pose d'un poteau de défense incendie.

[...]

Un projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) a donc été rédigé afin de préciser les modalités de réalisation de ces travaux et de leur règlement par le porteur du projet.

L'Assemblée délibérante prend connaissance de ce projet de Convention de PUP dont les caractéristiques financières sont reprises ci-dessous :

Travaux sur réseau d'eau + poteau incendie = 21.712,50 € HT soit 26.055,00 € TTC
Part à la charge de Mme Josette CONDROYER = 21.712,50 €
Part restant à la charge de la Commune = 4.342,50 € soit le montant de la TVA

Le Maire précise que, ces travaux entrant dans l'assiette du FCTVA, c'est le coût des travaux HT et non pas TTC qui est retenu pour le calcul du montant laissé à la charge du porteur du projet.

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de PUP dont le projet est annexé à la présente délibération ;

DIT que le périmètre concerné par le PUP est matérialisé en bleu sur les plans en annexe numéros 2-1 et 2-2 de la convention ;

DIT que les constructions édifiées dans ledit périmètre seront exonérées de Taxe d'Aménagement pendant une durée de 6 mois à compter de la date d'affichage de la mention de signature de la convention.

DIT que mention de la signature de cette convention sera affichée en Mairie pendant un mois en précisant le lieu où le document peut être consulté ;

DIT que la convention sera annexée au document d'urbanisme de la Commune ;

DIT que la convention de PUP et ses annexes seront tenues à disposition du public en Mairie.

N° 2017-13 : Autorisation au Maire de signer une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Monsieur Jean RAVAIS

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'existence d'un projet d'urbanisme, lieu-dit « les Simons » à Saint-Antonin du Var, qui a fait l'objet d'un dépôt de demande de déclaration préalable n°08315417K0001 au nom de Monsieur Jean RAVAIS et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Porteur du projet : Monsieur Jean RAVAIS

Localisation du projet : Lieu-dit « les Simons »
Parcelles cadastrées Section E n° 658, 680, 673, 1024 et 1446

Descriptif du projet : Création d'un lotissement comportant 4 lots à bâtir
Surface du lotissement en projet : 9.739 m²

La concrétisation de ce projet implique la réalisation préalable de travaux d'extension de réseau de distribution d'électricité.

[...]

Un projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) a donc été rédigé afin de préciser les modalités de réalisation de ces travaux et de leur règlement par le porteur du projet.

L'Assemblée délibérante prend connaissance de ce projet de Convention de PUP dont les caractéristiques financières sont reprises ci-dessous :

Extension du réseau de distribution d'électricité = 17.743,76 € HT soit 21.292,51 € TTC
Part à la charge de Monsieur Jean RAVAIS = 21.292,51 €
Part restant à la charge de la Commune = 0 €

Le Maire précise que, ces travaux n'entrant pas dans l'assiette du FCTVA, c'est le coût des travaux TTC et non pas HT qui est retenu pour le calcul du montant laissé à la charge du porteur du projet.

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de PUP dont le projet est annexé à la présente délibération ;

DIT que le périmètre concerné par le PUP est matérialisé en bleu sur les plans en annexe numéros 2-1 et 2-2 de la convention ;

DIT que les constructions édifiées dans ledit périmètre seront exonérées de Taxe d'Aménagement pendant une durée de 2 ans à compter de la date d'affichage de la mention de signature de la convention.

DIT que mention de la signature de cette convention sera affichée en Mairie pendant un mois en précisant le lieu où le document peut être consulté ;

DIT que la convention sera annexée au document d'urbanisme de la Commune ;

DIT que la convention de PUP et ses annexes seront tenues à disposition du public en Mairie.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Départ de Martine LEWANDOWSKI :**
Son mari étant muté dans les Bouches-du-Rhône, Martine quittera ses fonctions à l'accueil de la Mairie le 31 juillet ou le 31 août 2017.
Etude de son remplacement en cours.
- **Elections présidentielles :**
Le bureau de vote sera fermé à 19h00 (et non à 18h00 comme à l'accoutumée).
- **Internet HD :**
Inauguration le 08 mars 2017 à l'Espace Culturel de St-Antonin.

QUESTIONS DIVERSES

- **Marie-José RUBY**
 - Station d'épuration Masseboeuf :
Les cuves devraient être livrées fin mars
Les travaux devraient être achevés pour le 30 avril.
 - Coupe de bois :
La parcelle cédée à la Commune pour l'euro symbolique non-recouvrable par la famille RONDEAU ne pourrait-elle pas faire l'objet d'une coupe ?
- **Muriel HARANG-CAHOREAU**
 - Lotissements « la Source » et « Les Abeilles » :
 - La Source : 6 lots vendus sur les 7 disponibles
 - Les Abeilles : tous les lots sont vendus
- **Antoine d'INGUIMBERT**
 - Ecole : RAS
- **Jean-Pierre GUINDEO**
 - Planning des travaux prévus à l'Ad'AP :
 - Début avril : Lou Cigaloun
 - 18 avril : Création d'une rampe d'accès à la Mairie
 - 2 mai : Cheminement au square Jean Fustier
 - Haut débit : il est nécessaire de contacter son fournisseur d'accès afin de bénéficier d'une offre qui exploite le nouveau débit disponible.
 - Caution pour la location de l'Espace Culturel : ne faut-il pas prévoir un montant plus élevé ?
 - Le Maire explique que le chèque remis par les locataires lors de la signature du contrat n'est pas un chèque de caution mais un chèque de réservation destiné à dédommager la Commune en cas d'annulation de réservation en dernière minute. A suivre.
- **Elisabeth FONQUERNIE**
 - Le passage-piéton entre l'entrée de l'école et l'église débouche sur une place de parking souvent occupée (coté église) ; il est alors impossible de se mettre à l'abri de la circulation.
 - Le Maire dit qu'il fera le nécessaire pour sécuriser la traversée de la Départementale.

* * *

Levée de la séance à 20h30